



## Thème n°8 : Espaces boisés et forestiers du Parc naturel régional des Causses du Quercy



La forêt ou plutôt les espaces boisés occupent une superficie considérable sur le territoire du Parc naturel régional du Quercy. Ainsi, plus de 50% des superficies cadastrales enregistrées le sont-elles soit au titre de bois pour les boisements les plus systématiques ou les plus anciens soit au titre de bois et taillis pour les régénérations naturelles. Chacun semble cependant accepter, tantôt en le déplorant, tantôt en s'en félicitant, que ce mouvement d'enfrichement rampant conduisant de fait à l'abandon progressif d'une partie croissante du territoire a quelque chose d'inéluctable. Loin d'être un handicap, on peut aussi penser que cette dynamique forestière est un atout si l'on sait conjuguer les usages agricoles, environnementaux, ludiques et forestiers. On prendrait alors conscience que l'entretien des massifs forestiers favorise non seulement l'augmentation de la production de bois à l'hectare mais qu'il autorise aussi une ouverture des milieux forestiers favorable à l'entretien des paysages, à la chasse, à la randonnée ou à la cueillette.

**Pascal Byé**  
Membre du Comité Scientifique et de Prospective

La forêt lotoise ne cesse de s'étendre depuis plus d'un siècle. Passant d'un peu plus de 100.000 hectares en 1908 à 150.000 hectares dans les années 50, elle couvrirait environ 220.000 hectares en 2010. Elle occupe donc dès aujourd'hui près de 50% de la superficie du Département du Lot. Son rythme d'expansion a sensiblement augmenté passant de 1% par an en moyenne durant les premières années du siècle passé à près de 1,3% par an ces vingt dernières années.

Ce dernier mouvement va de pair avec un accroissement naturel et annuel du volume de bois à l'hectare. Cet accroissement est estimé entre 2 et 10 M<sup>3</sup> par hectare et par an en fonction des massifs et des espèces forestières concernées. Les prélèvements annuels de bois (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois de chauffage) n'atteindraient que le tiers de cette augmentation annuelle.

Le volume disponible de cette matière première forestière ou biomasse continuerait donc d'augmenter d'année en année sur tous les espaces boisés du Parc naturel régional. Ces derniers représenteraient près de 65% de la superficie du territoire. Dominant, la chênaie ponctuée d'érables s'étend régulièrement en forêt naturelle et en taillis sur plus de 90% de la superficie forestière. Aulnes, frênes, tilleuls le long des cours d'eau, charmes dans les rares forêts d'éboulis se partagent les autres espaces boisés.



Vallée de la Sagne



Lande à buis - Photo S.Meyer

Landes à buis ou à genévrier apparaissent au sommet des bassins versants. Elles sont souvent comme les prémisses de la réoccupation de l'espace par la forêt.

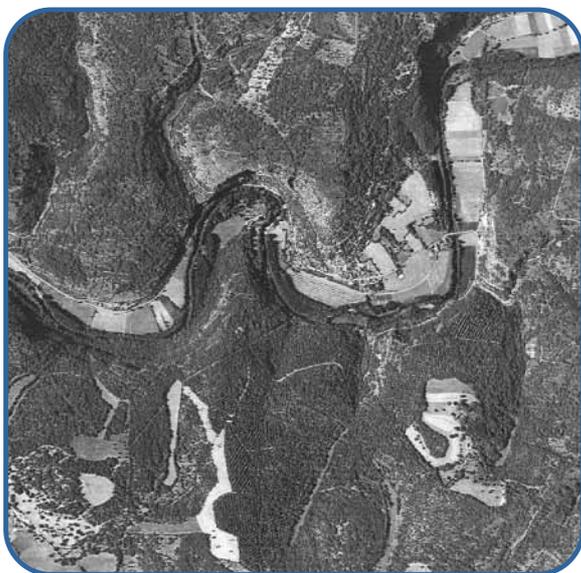
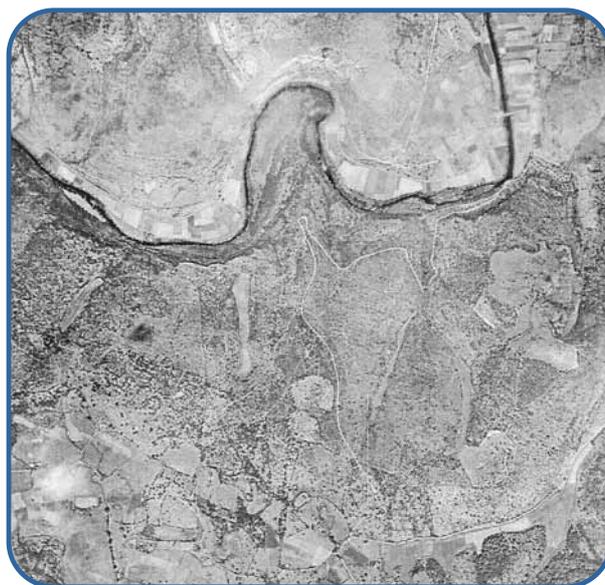
Les forêts plantées sous forme de résineux (pins noirs, pins douglas ou cèdres) ou d'arbres d'alignements (peupliers, noyers à bois) occupent moins de 3% du territoire du Parc. Ces dernières plantations témoignent en particulier dans les vallées du mouvement de déprise agricole.

## Modification des usages forestiers – Changement des paysages

Les étendues boisées du Parc naturel régional des Causses du Quercy sont des espaces qui ne cessent de s'étendre modifiant les paysages et redessinant les contours des territoires agricoles. On en prend rapidement conscience en parcourant le Parc naturel. On en prend aussi conscience en se reportant à la comparaison des deux clichés suivants pris dans la vallée du Célé à plus de cinquante ans d'intervalle.

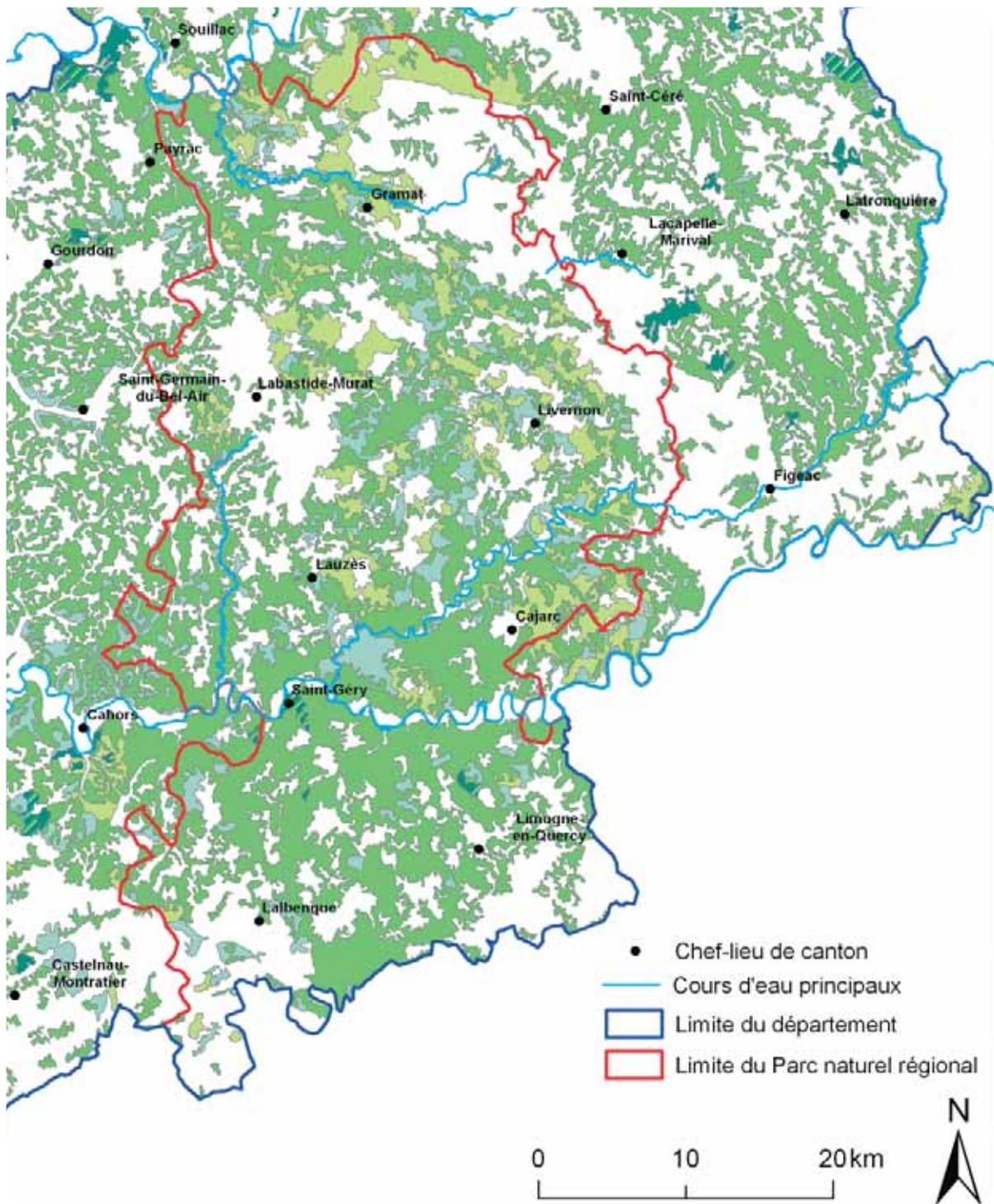
Le premier cliché pris durant la campagne de photos aériennes de 1948 représente un méandre de cette rivière au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Arbres et végétation arbustive font encore intégralement partie d'un espace agricole dénudé et omniprésent. Cordon linéaire des arbres le long de la rivière (aulnes, saules, frênes) servant périodiquement tantôt de bois d'œuvre ou de fourrage estival, arbres fruitiers ponctuant les limites des champs cultivés de la vallée, landes à buis récolté pour la litière, taillis de chênes périodiquement coupés pour servir de bois de chauffage, sous-bois clairsemé et pâturé. Les usages forestiers sont multiples. La régénération naturelle est circonscrite aux lieux les plus inaccessibles. Les grands arbres sont l'exception. Les parcelles forestières soustraites du domaine agricole apparaissent comme le "bas de laine" des agriculteurs ou les témoins des arrangements familiaux au moment des successions.

La "grotte de Sauliac" en 1948



La "grotte de Sauliac" en 2005

Cinquante ans ont suffi, en modifiant les techniques et les structures agricoles, pour transformer en profondeur les apparences de ce paysage héritée du 19<sup>e</sup> siècle. En 2005, la forêt apparaît omniprésente. Lignes de résineux plantées après guerre en dents de peigne perpendiculairement à la vallée disputent son espace à une forêt native venue sans complexe s'intercaler ici, se développer plus loin. Les plantations d'arbres d'alignement dans la vallée soulignent une ripisylve revigorée. Pentes couvertes de buis ou revégétalisées, impénétrables ne laissent qu'une place restreinte aux chemins de desserte. Les opérations de remise en culture, financées à grand frais dans les années 80, dégagent sommets des pechs et combes autrefois cultivées, pare-feux. Disputant pas à pas à l'agriculture les landes et les parcours, asphyxiant et s'asphyxiant faute de prélèvements suffisants, les espaces boisés eux-mêmes deviennent le territoire de la chasse, de la pêche, de la cueillette et de la promenade. Ce constat de mise à l'écart d'une partie importante du territoire agricole pour les circonscire à d'autres usages sociaux est-il pour autant satisfaisant ? Peut-on considérer ce changement d'affectation comme durable si l'on considère que la fermeture des milieux faute d'entretien ou de prélèvement de bois conduit aussi à empêcher ces usages ? Doit-on alors considérer que ces espaces deviendraient stériles en devenant impénétrables ? C'est tout l'enjeu des réflexions et des programmes destinés à mieux coupler utilisations agricoles, forestières et ludiques.



### Occupation du sol (selon la nomenclature CORINE Land Cover)

#### Forêts

- Forêts de feuillus
- Forêts mélangées
- Forêts de conifères

#### Milieux à végétation arbustive et / ou herbacée

- Pelouses et pâturages naturels
- Forêt et végétation arbustive en mutation

#### Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation

- Roches nues
- Végétation clairsemée

## Sous la forêt : pâturages, biomasse et autres ressources

Trop pauvres ou trop inaccessibles pour être entretenus et exploités régulièrement, près des trois quart des espaces boisés présents sur le Parc naturel régional deviendraient, si on n'y prenait garde, des espaces non seulement inaccessibles mais dangereux car augmentant les risques d'incendie.

Le cercle vicieux de l'abandon des terres induit d'autres abandons: abandon des chemins ruraux, de l'entretien des berges des cours d'eau, des paysages. Cet enchaînement peut être rompu si l'on considère que les usages agricoles et les usages forestiers loin d'être antinomiques sont au contraire complémentaires.



Vallée du Célé à Saint Sulpice - P. Ploquin

- Expérience de sylvopastoralisme destiné à rouvrir et à entretenir les milieux forestiers ;
- Gestion concertée des boisements (ouverture des parcelles et des chemins) à travers le Plan de Développement de Massif pour assurer une meilleure valorisation du bois et éviter un enrichissement anarchique ;
- Expérimentation de nouvelles formes de valorisation du bois d'éclaircie : plaquettes, copeaux, bois déchiqueté destinés à l'alimentation des chaudières, des litières ou d'amendements des sols ;



La conjoncture actuelle semble donner quelques fondements à ce rapprochement. Ainsi, l'ouverture des marchés du bois énergie pourrait-elle conduire les forestiers à mieux valoriser la biomasse rejoignant par ce biais les objectifs de certains éleveurs soucieux de retrouver des formes d'élevage extensif. La prévention des incendies, le rôle de la forêt dans la conservation des sols, la constitution de réserves de biodiversité se conjuguaient de leur côté pour justifier un entretien régulier des couverts forestiers. L'attrait grandissant des citoyens pour la Nature s'ajoutant aux usages traditionnels comme la chasse ou la cueillette conforteraient enfin l'augmentation des prélèvements annuels de bois indispensables à la régénération forestière. Plusieurs initiatives sur le territoire du Parc naturel régional illustrent le timide retour de ces démarches nouvelles en matière de gestion forestière.



Taille de chêne pubescent

- Inscription et contractualisation dans le cadre des opérations Natura 2000, de sites souvent largement boisés abritant une faune et une flore menacées.

### Pour en savoir plus :

- Inventaire Forestier National Département du Lot 1980-1990-2002
- Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy Publication 2002
- Cetef-Fogefor Valoriser la biomasse forestière: une approche locale - Stage 2007-2008 - Document de travail en cours d'élaboration - Cahors

### Contact sur le thème :

Pascal Bye, membre du Comité Scientifique et de Prospective du Parc naturel régional des Causses du Quercy et auteur de ce numéro de "Regards sur le Parc"

Parc naturel régional des Causses du Quercy - 11, rue Traversière - 46240 Labastide-Murat - [www.parc-causses-du-quercy.org](http://www.parc-causses-du-quercy.org)

Tél. 05 65 24 20 50 - [contact@parc-causses-du-quercy.org](mailto:contact@parc-causses-du-quercy.org)

Directeur de publication : Serge Juskiewinski - Réalisation : Quétaryl 0 975 359 569 - Crédits photos : PNR des Causses du Quercy (P. PLOQUIN, S. MEYER, J.F. HESSEL, CAUE du Lot) - Impression sur papier recyclé : Imprimerie Graphie 2000 Montauban - ISSN : 1951-0772